

SENSIBILISATION A LA LANGUE DES SIGNES -CONVENTION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à sensibiliser à la langue des signes des personnes entendant entrant en contact avec des personnes sourdes ou malentendantes.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités en communication signée favorisant, selon le public :

- les échanges entre parents – enfants dans le cadre de la vie quotidienne ;
- les échanges élémentaires établis dans le cadre d'activités professionnelles, actuelles ou futures.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit, soit être parent ou proche d'un enfant sourd ou malentendant, soit exercer (ou se préparer à exercer) une activité professionnelle qui pourrait l'amener à communiquer avec des personnes sourdes. L'étudiant doit également se montrer désireux de communiquer avec ces personnes à l'aide de la langue des signes.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

néant.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Langue des signes : sensibilisation	CG	A	32
<u>2. Part d'autonomie</u>			8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable , dans des situations de prise de contact liées à la vie quotidienne ou à l'activité professionnelle exercée,

- d'utiliser les moyens de communication propres à la langue des signes ;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps ;
- d'utiliser le vocabulaire concret du langage signé limité aux thèmes les plus fréquemment utilisés dans le contexte de la vie quotidienne;
- de comprendre les informations ou réponses simples d'un signeur.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent

4.1. Expression corporelle

- Les yeux : - Education à utiliser les yeux comme outil d'observation :
 - pour percevoir l'expression du visage et du corps ;
 - pour comprendre le geste lui-même (sans le support d'un mot).
- Les mains : - Education au travail des mains :
 - la souplesse des doigts et du poignet ;
 - l'alphabet – les chiffres – l'épellation.
 -
- L'expression faciale : -Education à exprimer par le visage :
 - la négation ;
 - l'affirmation ;
 - l'interrogation ;
 - l'exclamation.

4.2. Vocabulaire

- La présentation des personnes :
 - les noms et prénoms;
 - l'état civil ;
 - l'adresse ;
 - le statut social et les métiers ;
 - la qualité de sourd ou d'entendant ;
 - l'aspect physique et les couleurs.

- Le temps:
 - les mois du calendrier ;
 - le présent, le futur, le passé ;
 - les heures et la chronologie.

- La famille :
 - les personnes;
 - la situation des personnes;
 - la qualité des relations entre les personnes.

- Les éléments socio-économiques :
 - les questions d'argent (dépenses, monnaies, opérations bancaires, vols ...) ;
 - les questions de société (racket, violence, agression, viol, disparition...) ;
 - les questions relatives à la vie scolaire et extrascolaire (études, bulletin, loisirs ...) ;
 - les organismes d'aide (CPAS, ONEM, maison communale, police ...).

- Tout autre thème jugé nécessaire en fonction des besoins du public et lié à la vie quotidienne.

4.3. GRAMMAIRE

- Les paramètres du signe :
 - la configuration : les formes données à la main ;
 - la position de la main (orientation et emplacement).

- La localisation (place dans l'espace):
 - la limitation de l'espace;
 - la situation des éléments dans les trois dimensions (place et direction).

- La syntaxe:
 - les pronoms ;
 - les signes temporels : passé, présent, futur ;
 - les classificateurs.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, dans des situations de communication simples liées à la vie quotidienne et au rôle exercé, soit de professionnel, soit de parent :

- d'utiliser la communication signée dans une expression simple, mais concrète et signifiante pour le receveur ;
- de comprendre globalement les éléments d'information / d'échange fournis par le receveur en langue des signes

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la clarté du message produit en langue des signes;
- de la capacité à communiquer.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert qui prouvera une expérience professionnelle de 5 ans dans la pratique de la langue des signes.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants par groupe.